

# DUVEL MOORTGAT, VOTRE PARTENAIRE FIDELE, REMPLACE VOTRE BIÈRE !

Cher client,

**La qualité est une des valeurs fondamentales de Duvel Moortgat et aucun compromis n'est jamais fait sur ce plan.**

**C'est pourquoi nous nous engageons à échanger toutes les bières périmées des établissements Horeca**

**(selon les modalités pratiques expliquées plus loin).**

## **BIÈRES PÉRIMÉES HORECA :**

Un mailing a été envoyé aux établissements Horeca pour les informer sur notre **procédure d'échange**. Nous vous expliquons cette procédure ci-après :

### **BIÈRES CONCERNÉES :**

- **Fûts pleins avec scellé** (= capuchon en plastique) intact, dont la date de consommation recommandée a été dépassée pendant la période de fermeture de l'Horeca\*.
- **Casiers complets contenant un seul et même produit et affichant une seule et même date de consommation recommandée**, dépassée pendant la période de fermeture\*.  
*\*Nous tenons compte actuellement de la période de fermeture de l'Horeca suivante : du 19 octobre 2020 au 30 avril 2021.*

## **INFORMATIONS PRATIQUES :**

### **Pour les établissements Horeca :**

- Tous les établissements ont reçu un **lien unique**. Ils peuvent, grâce à ce lien, encoder le nombre de fûts et de casiers qui répondent aux conditions et entrent en ligne de compte pour cet échange.
- Pour chaque fût ou casier retourné, l'établissement Horeca doit télécharger **une photo** sur laquelle **la date de consommation recommandée est clairement visible**, afin que le contrôle puisse être effectué par la suite.
- Duvel Moortgat enverra des **étiquettes bleues à l'établissement Horeca pour ses fûts et ses casiers**.
- Ces étiquettes doivent simplement être collées sur la poignée du produit à renvoyer.
- L'établissement Horeca doit remettre **ces articles étiquetés** à retourner à son brasseur.
- Il recevra alors **un bon d'échange** avec lequel il pourra commander **les mêmes bières** chez son brasseur.

Afin que cette opération exceptionnelle se déroule au mieux, nous vous demandons de **suivre rigoureusement cette procédure** et de **n'envoyer aucun** retour à Duvel Moortgat de votre propre initiative (uniquement les quantités confirmées). Seul un respect strict des consignes permettra d'échanger ces bières.

Si vous ou vos clients avez encore des questions sur cette procédure d'échange, veuillez nous contacter à [horeca@duvel.be](mailto:horeca@duvel.be).

Merci d'avance pour votre collaboration !

